

# VALMAG

LE MAGAZINE DU VALTOM // N°30 - MAI 2021

SYNDICAT POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

BAC | SAC | COLONNE JAUNE

Le tri  
se simplifie,  
**100%**  
des papiers et  
des emballages  
vont dans le  
bac jaune.

Astuces et conseils sur  
[consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr)



Conception : www.qlplussest.com - Crédits photos : © Citeo

ENSEMBLE  
TRIONS  
PLUS  
ET RÉDUISONS  
NOS DÉCHETS  
EN LIMITANT  
NOS EMBALLAGES

## P4 PHOTOVOLTAÏQUE

Investissez dans une énergie verte et locale !



## P6°11 RECYCLAGE : SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

Dossier spécial



TERRITOIRE  
ZÉRO DÉCHET  
**zéro**  
GASPILLAGE

VALTOM  
Valorisons notre avenir

## Un geste de tri simplifié !

Ça y est, c'est parti ! Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021, 100% des papiers et des emballages vont dans le bac jaune. Chacun d'entre nous doit donc faire évoluer sa manière de trier.

Jusqu'ici, beaucoup d'usagers se demandaient dans quelle poubelle jeter son déchet, soit en raison du déchet produit, soit en raison de consignes de tri différentes sur notre territoire.

A partir de maintenant, il n'y a plus qu'une seule question à se poser : est-ce que mon déchet est un emballage ou du papier ? Si oui, direction la poubelle jaune !

Cette simplification du geste de tri est effective sur l'ensemble du territoire du VALTOM. Que vous habitiez dans les Combrailles, dans le nord de la Haute-Loire ou dans la métropole, les consignes seront les mêmes. Il s'agit ici d'un véritable tournant dans la gestion des déchets ménagers. Et d'ici 2023, les consignes de tri seront les mêmes dans toute la France.

Ce nouveau geste de tri va permettre de collecter beaucoup plus de matières pour le recyclage et de nouvelles filières de valorisation vont pouvoir émerger.

Parallèlement à ce changement de consignes, il est important de rappeler que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Seul, le recyclage ne peut nous permettre d'économiser nos ressources. En effet, celles-ci ne sont pas inépuisables, il est donc indispensable de revoir notre consommation et de soutenir une économie de la sobriété. Avant même de se poser la question du tri, interrogeons-nous sur nos réels besoins et la manière de les assouvir.

Réduction des déchets et recyclage sont complémentaires. Désormais, nous avons sur le territoire des outils pour être plus vertueux. Nous n'avons plus d'excuses pour ne pas trier.

Devenons les champions de France de la réduction des déchets et du tri !

Laurent BATTUT  
Président du VALTOM



OPPORTUNITÉ

## AU SOMMAIRE

### AU FIL DES ACTUS

P3

### PHOTOVOLTAÏQUE

P4

- INVESTISSEZ DANS UNE ÉNERGIE VERTE ET LOCALE !

### PRÉVENTION

P5

- C'EST LE PRINTEMPS : TOUS AU JARDIN... AU NATUREL !

### RECYCLAGE : SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

P6\*11

- PLUS QU'UN SEUL GESTE DE TRI SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
- MAIS QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS APRÈS AVOIR ÉTÉ TRIÉS ?
- TRIER C'EST BIEN, MAIS LIMITER LES EMBALLAGES C'EST MIEUX !

# Au fil des actus



P.3

## LANCEMENT DU PROGRAMME "VALTOM SOLIDAIRE"

Dans le contexte d'urgence sanitaire actuelle, le VALTOM souhaite contribuer activement à la solidarité nationale et soutenir les plus démunis.

Les élus ont ainsi voté à l'unanimité la mise en place du programme « VALTOM Solidaire », qui permettra de soutenir des associations locales de distribution alimentaire.

Trois associations bénéficieront d'un soutien annuel de 5 000 € chacune : la Banque alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours Populaire.

Au-delà de l'aide financière, un partenariat est envisagé avec ces associations autour de problématiques communes telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri des déchets ou encore la valorisation des biodéchets issus des rebus.



## PAMPA, L'EXPÉRIMENTATION COMMENCE !



Promouvoir le retour de la consigne du verre pour réemploi auprès des producteurs et distributeurs locaux et les accompagner dans sa mise en place.

C'est l'objectif que s'est fixé l'association PAMPA, Plateforme d'Activités Mutualisées des Producteurs Auvergnats, depuis sa création en octobre 2020.

A l'origine du projet, un collectif d'acteurs (FR CIVAM, Bio 63, l'ADML 63, l'association Avenir, Macéo, le VALTOM, la commune de St Germain Lembron, l'agglomération du Pays d'Issoire, des brasseurs, des artisans, des distributeurs...) s'est mobilisé pour faire bouger les pratiques des producteurs et consommateurs pour réduire notre production de déchets.

Réduction de l'impact environnemental, création d'emplois locaux pour assurer le lavage des bocaux et bouteilles, fidélisation des clients... les avantages sont nombreux en faveur de la généralisation de la consigne.

Après une phase d'étude et de réflexion, place à présent à l'expérimentation avec des producteurs volontaires. Nous souhaitons une belle réussite à cette initiative !

## LES ÉTABLISSEMENTS TÉMOINS CONTINUENT LEURS ACTIONS...

Comme chaque année et malgré un contexte un peu bouleversé, le dispositif Etablissements Témoins continue d'accompagner, en partenariat avec l'Education Nationale et le Réseau d'Education à l'Environnement Auvergne (REEA), les établissements scolaires du territoire dans leurs projets de réduction des déchets à travers les thématiques de compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, jardinage naturel...

Cette année, 26 établissements sont inscrits au dispositif pour mener des actions aussi variées que la mise en place d'un poulailler, la fabrication de tawashis ou la création d'instruments de musique à partir de matériaux de récupération.



## ABONNEZ-VOUS AU VALMAG

Pour recevoir les prochains numéros, merci de renvoyer le coupon ci-dessous à l'adresse suivante : VALTOM - Abonnement VALMAG - 1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par e-mail à : frobert@valtom63.fr

Je souhaite recevoir les prochains numéros du Valmag :  Par mail  Par courrier

Nom : ..... Prénom : .....

Mail : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

*Et si des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) retrouvaient une nouvelle mission en produisant de l'électricité ? C'est le projet mené par VALTOM Energie Solaire sur quatre installations du territoire.*

## DES DÉCHETS... À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE !

Afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique tout en maîtrisant les coûts de valorisation et de traitement des déchets ménagers, Valtom Energie Solaire\* mène un projet de création de centrales photovoltaïques au sol sur quatre anciennes Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux de son territoire.

Les travaux d'installation des panneaux solaires sont actuellement en cours sur le site du Milliazet à Miremont, ils s'achèveront à l'été. Trois autres sites sont concernés : Le Poyet à Ambert, Puy Long à Clermont-Ferrand et Culhat (début des travaux échelonnés sur le second semestre 2021).

Certains de ces sites, fermés après plusieurs années voire plusieurs décennies de stockage de déchets font l'objet d'un suivi régulier de la part du VALTOM (impact environnemental, suivi des rejets...). Leur transformation en centrales photovoltaïques représente l'opportunité de valoriser ces terrains tout en poursuivant leur suivi. L'ensemble de ces sites permettra de produire, sur une surface totale de 16 ha, environ 23 895 000 kWh d'électricité renouvelable, ce qui représente la consommation électrique annuelle de 9 200 habitants. Le projet a été lauréat en 2019 d'un appel d'offres lancé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui vise à promouvoir la transition énergétique, en sélectionnant les projets les plus compétitifs en termes de prix et de maîtrise de leur empreinte carbone globale.



MIREMONT : 2 hectares dédiés à la centrale photovoltaïque

## UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF LANCÉE EN JUIN

Afin de mobiliser les habitants et les encourager à devenir des acteurs de leur territoire en participant activement à la transition écologique, un financement participatif est prévu en juin. Ce financement permet également aux habitants et aux collectivités de bénéficier directement de la valeur générée par le parc d'énergies renouvelables. Le coût total de l'opération est estimé à 16,2 millions d'€.

En investissant 1 000 € pour soutenir notre projet, vous contribuerez à la production de plus de 678 kWh sur une année, soit l'équivalent de 31% de la consommation électrique annuelle de votre foyer.



Vous résidez dans le Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire et vous souhaitez investir ? Rendez-vous sur [valtom63.fr](http://valtom63.fr)



Fruit du partenariat entre le VALTOM et la société SERGIES (spécialisée dans le développement de la production d'électricité et de gaz à partir d'énergies renouvelables), VALTOM Energie Solaire, a été créé en 2020.

Cette société de projet a pour objet, la conception, l'installation, l'exploitation et l'entretien, de moyens de production d'énergies renouvelables, ainsi que la vente de l'énergie produite, sur le territoire du VALTOM.

*Tout au long de l'année, le VALTOM, ses collectivités adhérentes et ses partenaires proposent un programme complet d'animations pour promouvoir les techniques de jardinage au naturel et prévenir la production de déchets verts et de biodéchets en les valorisant localement.*

## DEMANDEZ LE PROGRAMME MON JARDIN ZÉRO DÉCHET

Les beaux jours reviennent et avec eux, le plaisir de passer du temps en extérieur et de prendre soin de son jardin, potager, balcon...

Cafés compost, visites de jardins, ateliers pratiques et participatifs autour de la tonte raisonnée, du paillage, du broyage, de la fabrication de purin naturel ou de la création de spirales aromatiques, distributions de compost...

**De nombreux rendez-vous sont organisés sur tout le territoire autour de ces différentes thématiques.**

Retrouvez tout le programme Mon Jardin Zéro Déchet sur [valtom63.fr](http://valtom63.fr) et découvrez les animations près de chez vous !



## PASSEZ COMMANDE, CONSULTEZ ET TÉLÉCHARGEZ SUR [valtom63.fr](http://valtom63.fr)

### OFFREZ-VOUS UN COMPOSTEUR



Votre collectivité en charge de la collecte des déchets ménagers accompagne et encourage l'acquisition de composteurs individuels de jardin par les usagers de son territoire.

**Pour connaître les modalités, rendez-vous dans la rubrique "COMMANDER UN COMPOSTEUR"**

### ET LAISSEZ-VOUS GUIDER



**Le jardinage naturel et la réduction de vos déchets verts vous intéressent mais vous ne savez pas comment procéder ?**

Consultez notre Guide des déchets verts, réalisé avec la FREDON et retrouvez des solutions simples et concrètes pour valoriser, réduire voire supprimer votre production de déchets verts tout en favorisant la biodiversité de votre jardin.



# RECYCLAGE : SIMPLIFICATION

P.6 | 100 % DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS DANS LE BAC JAUNE...

*Nous en avons certainement tous et toutes un jour fait l'expérience, seuls devant la poubelle de la cuisine...  
Mon pot de yaourt va-t-il dans le bac jaune ? Et cette boîte de conserve, est-ce que je dois la laver avant de la jeter ?  
Et pourquoi donc Tata Huguette me parle-t-elle de son bac de tri à couvercle bleu (ne sont-ils pas tous jaunes...)  
Autant de questions qui se posaient un jour ou l'autre à tout trieur qui se respecte...  
Laissons derrière nous ces moments de doute car au 1<sup>er</sup> mai 2021, côté tri tout se simplifie !*

## À PARTIR DE MAINTENANT TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Désormais les 690 000 habitants du territoire auront les mêmes consignes de tri et la même couleur de bacs.

L'objectif ? Trier mieux et donc recycler plus pour atteindre l'objectif de 55% de déchets recyclés et réemployés en 2025 (65% en 2035).  
D'après les dernières caractérisations\* réalisées sur le territoire; on retrouve plus d'emballages dans la poubelle grise des déchets ménagers que dans la poubelle jaune (80 kg/hab./an d'emballages et de papier dans la poubelle grise contre 60 kg dans la poubelle jaune), à nous de jouer pour faire évoluer ces chiffres et augmenter le recyclage de nos déchets.

\*Des campagnes de caractérisation des déchets ont lieu régulièrement sur le territoire. Elles permettent de connaître, de façon précise, la composition de nos poubelles afin de permettre aux collectivités en charge de leur gestion d'adapter leurs actions de prévention, équipements ou tournées de collecte...

# DES CONSIGNES DE TRI

PLUS QU'UN SEUL GESTE DE TRI SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

P.7

LES POINTS DE COLLECTES JAUNE : EN BAC EN SAC EN COLONNE

### POUR BIEN TRIER

- Jeter **en vrac** les emballages
- Ne pas laver les emballages mais **bien les vider**
- **Ne pas imbriquer** plusieurs emballages les uns dans les autres
- **Séparer** les différents éléments d'un emballage
- **Plier** les cartons pour gagner de la place

### NE PAS METTRE

- Tout objet qui n'est pas un emballage ou du papier (pots de fleurs, casseroles, enjoliveurs, téléphones portables, etc...)
- Les piles, les batteries et les ampoules
- Le verre et le textile
- Les restes alimentaires
- Les masques, les gants et les mouchoirs et les couches

### QU'EST-CE QU'UN EMBALLAGE ?

Un emballage ménager est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention, leur acheminement et à assurer leur présentation.

Bientôt une consigne de tri harmonisée pour tous les français ! Depuis 2012, les consignes de tri s'élargissent progressivement en France.  
Aujourd'hui, près d'1 français sur 2 peut trier tous ses emballages sans exception. 100% des Français seront concernés d'ici 2023.

### Les papiers et cartons

JOURNAUX, PUBLICITÉS, MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES, CAHIERS, ENVELOPPES, SACS...

PAS DE VERRE DANS CE BAC !

PAS BESOIN DE LAYER, IL SUFFIT DE BIEN VIDER.

### Tous les emballages en plastique

POTS, BÔÎTES, BARQUETTES...

SACS ET FILMS PLASTIQUES

FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES

### Tous les emballages en carton

BRIQUES

CARTONNETTES

BÔÎTES

### Tous les emballages en métal

BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, BLISTERS MÉDICAMENTS...

BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS, CANETTES, TUBES...

UN DOUTE, UNE QUESTION ? Consultez votre nouveau **mémotri** transmis par votre collectivité ou rendez-vous sur [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr)

CONTINUEZ À NOUS SUIVRE SUR



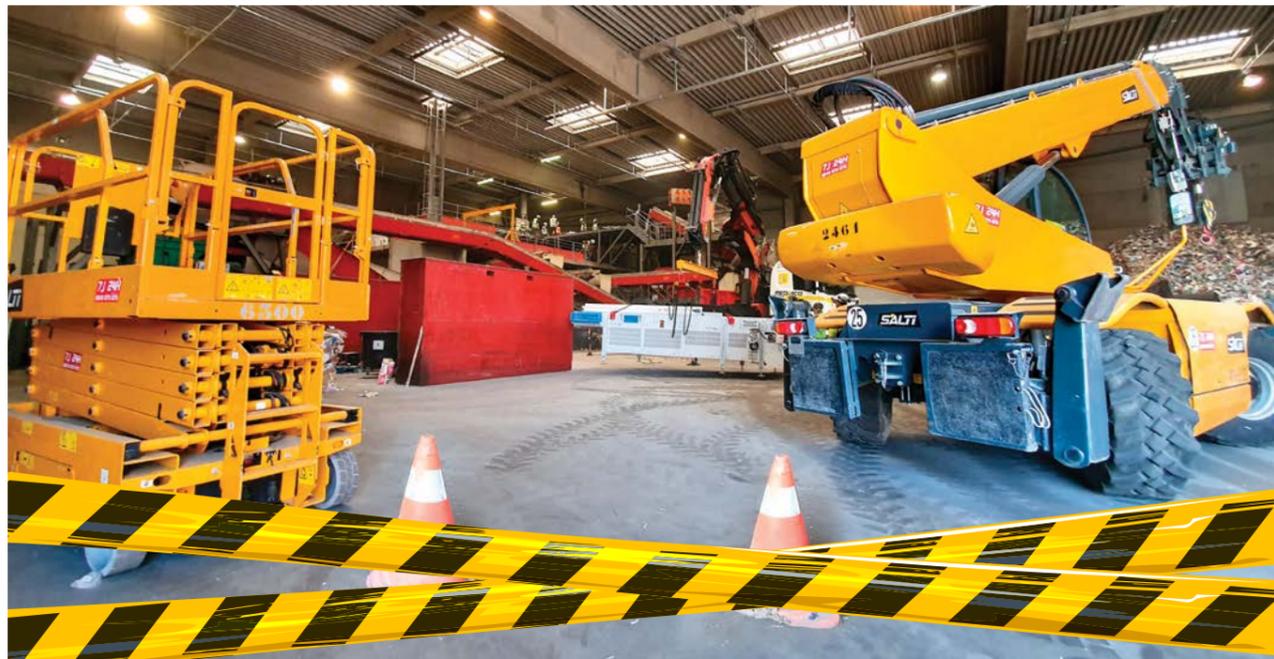
# RECYCLAGE : SIMPLIFICATION

P.8 | 100 % DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS DANS LE BAC JAUNE...

## DIRECTION LE CENTRE DE TRI

Films plastiques, petits emballages aluminium, pots et barquettes, tubes... Afin de pouvoir accueillir ces nouveaux déchets déposés dans le bac jaune à partir du 1<sup>er</sup> mai, le centre de tri PAPREC de Clermont-Ferrand, qui accueille dorénavant l'ensemble des collectes sélectives du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute Loire, entre en phase de travaux jusqu'à l'été.

Ces travaux de modernisation répondent à plusieurs objectifs : **trier un nombre plus important d'emballages et papiers** et ainsi augmenter les quantités recyclées, **améliorer les conditions de travail des équipes** (l'ergonomie de la cabine de tri a été repensée pour faciliter et réduire la pénibilité de leur travail) et **optimiser la sécurité incendie du site**.

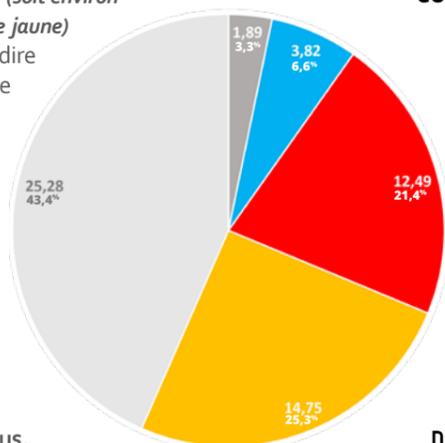


## PLUS DE SIMPLICITÉ... MOINS D'ERREURS POSSIBLES !

Près de 22% des déchets entrants en centre de tri (soit environ 13 kg sur les 60 kg/hab./an collectés dans la poubelle jaune) sont actuellement des **erreurs de tri**, c'est-à-dire les déchets qui ne sont pas mis dans la bonne poubelle (ils sont déposés dans le bac jaune alors qu'ils devraient être déposés dans la poubelle grise de déchets ménagers, en déchèterie, dans la colonne à verre...).

Ces déchets coûtent cher à la collectivité car une fois captés sur la chaîne de tri, ils devront être réorientés vers le pôle Vernéa pour être valorisés énergétiquement. Leur coût de transport et de traitement sera donc doublé.

Simplifier et harmoniser les consignes de tri sur tout le territoire vise également à limiter ces refus.



### COMPOSITION DE LA POUBELLE JAUNE SUR LE TERRITOIRE

- Emballage métallique
- Emballage plastique
- Erreur de tri
- Emballage papier/carton
- Papier

DONNÉES VALTOM 2019 EN KG/HAB.

# DES CONSIGNES DE TRI

MAIS QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS APRÈS AVOIR ÉTÉ TRIÉS ? | P.9

Grâce aux différentes étapes de tri pratiquées en centre de tri, les déchets vont être séparés en **14 flux différents de matières et résines** (papier, cartons, PET\*, PEHD\*, acier, aluminium...). Une fois broyées et traitées, ces matières pourront être intégrées dans la fabrication de nouveaux produits, permettant ainsi une économie de ressources naturelles et d'énergie considérable.

Par exemple, 1 tonne de PET (bouteilles d'eau) recyclé permet d'économiser 2 321 kg eq CO<sup>2</sup> (soit un parcours en voiture de 20 907 km) et 26 812 mégajoules (soit la consommation énergétique équivalente à 4 125 jours d'une TV LCD).

Retrouvez d'autres équivalences sur le site [e-tonnes.citeo.com](http://e-tonnes.citeo.com)

En matière de recyclage, la réglementation évolue, l'Europe impose l'**incorporation obligatoire en 2025 d'au moins 25 % de plastique recyclé dans les bouteilles en PET transparent (les bouteilles d'eau)**, puis d'au moins 30 % de plastique recyclé en 2030 pour toutes les bouteilles quelle que soit leur résine.

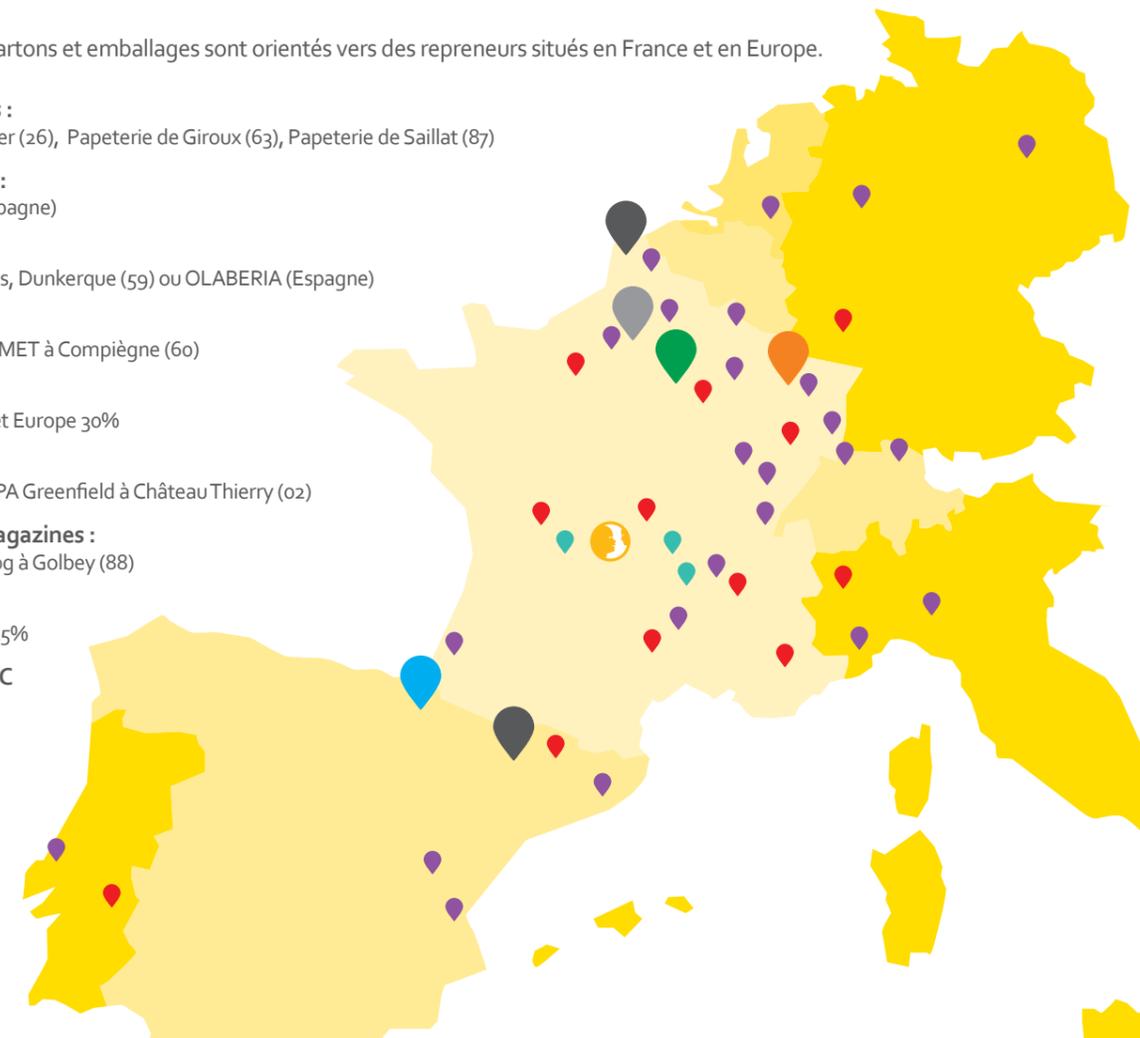
**A noter :** Aujourd'hui, 20 à 25% des emballages plastiques mis sur le marché n'ont pas encore de filière de recyclage. Mais il est essentiel de pouvoir les collecter car cela permet de **massifier les tonnages** de ces déchets et d'ainsi développer la Recherche & Développement pour créer de nouvelles filières et procédés de recyclage.

## DÉCOUVREZ LA DEUXIÈME VIE DES DÉCHETS RECYCLABLES PAR GRANDE FAMILLE :

PS*	PEBD*	PET* clair & coloré	PEHD* & PP*	Carton (ondulé & plat)	Papiers	Brique	Acier	Aluminium
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Cintres, tourets, pieds réglables...	Sacs poubelles, bassines, gaines électrique...	Fibres textile, emballages...	Tuyaux, mandrins, objets extrudés, palette...	Carton ondulé, cellulose moulée...	Papiers...	Essuie-tout, papier toilette (fibres)...	Conserves, canettes, chariot...	Emballages, fer à repasser...
*PS : PolyStyrène - *PEBD : PolyÉthylène Basse Densité - *PET : PolyÉthylène Téréphtalate - *PEHD : PolyÉthylène Haute Densité - *PP : PolyPropylène								

Une fois triés, les papiers cartons et emballages sont orientés vers des repreneurs situés en France et en Europe.

- Cartons/cartonnettes :**  
Papeterie de Saint Vallier (26), Papeterie de Giroux (63), Papeterie de Saillat (87)
- Brique alimentaires :**  
Usine SAICA Burgo (Espagne)
- Acier :**  
Usines ARCELOR de Fos, Dunkerque (59) ou OLABERIA (Espagne)
- Aluminium :**  
Fonderie REGAL AFFIMET à Compiègne (60)
- Gros de magasin :**  
Papeterie France 70% et Europe 30%
- Ecrit bureautique :**  
Usine papeterie de WEPA Greenfield à Château Thierry (02)
- Journaux Revues Magazines :**  
Papeterie NORSKE Skog à Golbey (88)
- Plastiques :**  
France 75% et Europe 25%
- Centre de tri PAPREC**  
Centre de tri (63)





# RECYCLAGE : SIMPLIFICATION

P.10 | 100 % DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS DANS LE BAC JAUNE...



## POINT DE VUE



**Frédéric ROUX**  
Directeur régional de CITEO

### Qu'est-ce que CITEO ?

CITEO est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour **réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage**. Depuis sa création, les entreprises ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs.

### Comment fonctionne l'écocontribution ?

Les entreprises qui mettent des emballages et des papiers sur le marché versent une contribution financière à CITEO.

Pour les emballages par exemple, son montant est fonction du nombre d'unités et du poids. Cela incite donc à l'éco-conception.

### Quels sont les objectifs de la simplification des consignes de tri ?

Il s'agit de simplifier le geste de tri pour viser 100% d'emballages et papiers triés.

Aujourd'hui, on est à 70% de recyclage sur l'ensemble des emballages plastiques, carton, acier et aluminium et 57% pour les papiers.

C'est encore insuffisant. Mais cette simplification qui se généralise en France va faire progresser ces chiffres.

### Comment CITEO accompagne les collectivités pour développer les performances de recyclage ?

CITEO finance le bac jaune, la collecte et le tri des emballages et papiers en versant un soutien aux collectivités qui couvre, avec les recettes matières, 80% en moyenne des dépenses.

Plus les collectivités améliorent le taux de recyclage, plus le soutien est important. CITEO incite également les collectivités à réduire leurs coûts et améliorer les performances de tri via des appels à projets et des expérimentations.

### Comment CITEO accompagne également les entreprises ?

Au-delà des contributions financières, nous mobilisons en priorité nos clients pour réduire l'impact de leurs emballages et de leurs papiers sur l'environnement.

Par exemple en allégeant, en trouvant des alternatives comme le réemploi ou en changeant de matériaux pour améliorer la recyclabilité.

## L'ÉCOCONTRIBUTION... COMMENT ÇA MARCHE ?

Le calcul de l'écocontribution, que les entreprises versent au titre de la Responsabilité Élargie du Producteur, vise à encourager les fabricants à utiliser des matériaux disposant déjà de filières de recyclage matures et pérennes ainsi qu'à limiter le poids et le nombre d'emballages mis sur le marché.



En 2030, il sera interdit aux entreprises de mettre sur le marché des emballage en masse (10 000 unités) sans solution de recyclage.

# DES CONSIGNES DE TRI

TRIER C'EST BIEN, MAIS LIMITER LES EMBALLAGES C'EST MIEUX !

P.11

1,1 millions de tonnes d'emballages en plastique sont mis sur le marché chaque année en France. 26,5% seulement sont aujourd'hui recyclées.

Si ce chiffre peut être amélioré, en triant mieux et en concevant des produits plus facilement recyclables, **limiter les emballages reste la solution la plus durable**. En effet, si le recyclage permet d'économiser énergie et ressources naturelles, il ne constitue pas une solution « miracle », car il nécessite, comme tout processus industriel, une consommation d'énergie et génère un impact environnemental. **Le meilleur déchet reste bien celui que l'on ne produit pas !**

Réduction des déchets et recyclage sont donc complémentaires. Parallèlement au changement de consignes de tri, il est donc indispensable de revoir notre consommation et de soutenir une économie plus sobre. Nous pouvons agir au quotidien, en privilégiant le vrac, les gros contenants, en évitant les produits suremballés ou les plats préparés...

Les industriels ont également un rôle essentiel à jouer dans cette démarche. Pour encadrer les évolutions nécessaires auprès des metteurs sur le marché et acteurs de la grande distribution, la loi AGECS\*, promulguée en 2020, règlemente notamment, la disparition progressive des emballages plastiques à usage unique.

Vaisselle jetable, couvercles de gobelets à emporter, boîtes en polystyrène expansé, distribution de bouteilles en plastiques dans les services de restauration scolaires et les entreprises sont d'ores et déjà interdits.

Le vrac quant à lui est vivement encouragé grâce à l'obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les magasins d'accepter les contenants apportés par les consommateurs.

\*Loi AGECS : Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire, adoptée le 10 février 2020. Elle fixe de nouveaux objectifs pour une production et une consommation plus durables.

**ENSEMBLE  
TRIONS  
PLUS  
ET RÉDUISONS  
NOS DÉCHETS  
EN LIMITANT  
NOS EMBALLAGES**

## FAITES AUSSI LE TRI DANS LES PICTOS !



**L'INFOTRI** : Il s'agit du seul logo qui donne une information de tri. Il indique dans quelle poubelle jeter les différents constituants d'un produit.



### LE POINT VERT :

Indique seulement que le producteur de l'emballage a payé une contribution à CITEO pour assurer la gestion de fin de vie de celui-ci, mais ne donne pas d'information sur la recyclabilité de l'emballage concerné.



### LE TRIMAN :

Logo obligatoire depuis 2015 sur tous les emballages et produits recyclables (**ATTENTION !** Ce picto n'indique pas que le produit sur lequel il est apposé doit aller dans le bac jaune. Il faut l'orienter dans la bonne poubelle ou benne de déchèterie).



### L'ANNEAU DE MÖBIUS :

Le produit est techniquement recyclable sans garantir pour autant qu'il soit recyclé car cela dépend d'où vous le jetez et des filières de recyclages locales.



### L'ANNEAU DE MÖBIUS AVEC % :

Complètement différent de l'anneau de Möbius au dessus. Ce picto indique le % de matière recyclée qui compose l'emballage sur lequel il est apposé, mais n'indique pas forcément que celui-ci est recyclable!



### TIDY MAN :

Ce picto indique simplement que l'emballage concerné doit être jeté dans une poubelle et non sur la voie publique... Il n'apporte donc aucune information de tri.



### POUBELLE BARRÉE :

À apporter dans un point de collecte sélective. (DEEE, ampoule, pile,...)



### ACIER RECYCLABLE :

Le logo « acier recyclable » se trouve sur les produits concernés. Même mélangé avec d'autres déchets, il se trie très facilement car il peut être attiré par un aimant.



### ALU RECYCLABLE :

Permet de préciser que le produit contient de l'aluminium (présent par exemple dans les canettes). Ce matériau est 100% recyclable sans perte de qualités et à l'infini (alors que dans une décharge ou dans la nature, il mettra entre 100 et 500 ans à se dégrader !).



### TRIANGLE ET N° RÉSINE PLASTIQUE :

Indique le type de plastique composant l'emballage. Aucune notion de recyclabilité.

**Numéros (de 1 à 7) correspondent aux sept abréviations :**

1. PET : PolyÉthylène Téréphtalate ;
2. PEHD : PolyÉthylène Haute Densité ;
3. PVC : PolyChlorure de Vinyle ;
4. PEBD : PolyÉthylène Basse Densité ;
5. PP : PolyPropylène ;
6. PS : PolyStyrène ;
7. AP : Autres Plastiques

# INVESTISSEZ DANS UNE ÉNERGIE VERTE ET LOCALE

**4 NOUVEAUX PARCS  
PHOTOVOLTAÏQUES  
POUR ALIMENTER 9 200 HABITANTS  
DU PUY-DE-DÔME EN ÉLECTRICITÉ**

Devenez acteur de votre territoire  
et participez activement  
à la transition écologique  
grâce au financement participatif.

plus d'informations sur  
**valtom63.fr**